lumière, bien tamisée, ne fatigue pas les yeux : les appareils ont été fournis par l'administration du gaz.

La salle de concert, — la pièce la plus importante du cercle, — est fort bien disposée. Elle peut contenir 600 spectateurs, commodement assis. Les lois de l'acoutisque ont été bien observées. Nous savons que cette salle pourra être mise à la disposition des artistes lorsqu'on ne voudra ou qu'on ne pourra leur accorder le grand salon de l'hôtel de ville. Elle satisfait ainsi à des vœux si souvent, mais jusqu'ici si inutilement exprimés. Du reste, la fondation du nouveau cercle est un progrès qui aura une grande influence sur l'avenir de l'art à Roubaix. Nous pourrons le démontrer quand l'occasion s'en présentera. Pour aujourd'hui, nous nous bornerons à remercier les hommes intelligents qui ont prêté leur concours et leur appui à la *Société chorale*.

On annonce la première apparition des hirondelles dans nos contrées.

Pour le mathématicien, a-t-on dit, l'hirondelle, c'est le mouvement perpétuel ;
Pour le poëte, c'est la fantaisie ailée ;
Pour le rêveur, c'est l'azur et l'espace ;
Pour l'exilé, c'est le souvenir de la patrie ;
Pour l'ornithologiste, c'est un insectivore ;
Pour l'imbécile, c'est un oiseau noir et blanc ;
Pour nos lecteurs, ce sera aujourd'hui l'heureux présage d'un temps moins triste et moins sombre.

—

A propos de temps, c'est demain mercredi, 22, à 8 heures 29 m. du soir que finit la lune de mars et que commence celle d'avril, vulgairement nommée *lune rousse*. D'où vient ce nom ? On sait qu'il est excessivement rare qu'une semaine entière se passe au printemps sans qu'une recrudescence de pluie ou de froid vienne marquer la transition de l'hiver aux belles et chaudes journées de l'été. C'est la constance de ce phénomène atmosphérique qui a valu à la lune d'avril l'épithete mal sonnante de *lune rousse*

On fait beaucoup trop d'honneur à notre lumineux satellite en lui attribuant cette influence malsaine sur la végétation. Les astronomes ont depuis longtemps cherché à détruire cette réputaton imméritée et l'on ne saurait trop répéter après eux que la lune est innocente des gelées qui ont lieu trop souvent pendant le mois d'avril.

Mais il faut cependant reconnaître que l'influence à la *lune rousse* date de loin ; en cherchant bien, on en trouverait des traces dans l'antiquité.

Le calendrier des bons laboureurs portant la date de 1618 contient le proverbe suivant :

Tant que dure la rousse lune
Les fruits sont sujets à fortune.

Samedi à une heure après-midi, un incendie s'est déclaré dans une petite ferme de Bachy, occupée par le nommé Jean-Baptiste Gaide. La maison, la grange et l'écurie ont été détruites. Il n'y avait pas d'assurance.

Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel de Lille a jugé les affaires suivantes :

— Le sieur J... H..., ex-négociant à Tourcoing, est prévenu de banqueroute simple. A l'époque de la suspension de ses paiements, son passif s'élevait à la somme de 15,000 fr. Le tribunal prononce à son égard, un emprisonnement d'un mois.

La nommé Joséphine Duriez, est inculpée de vol de plusieurs paires de rideaux sur le territoire de Croix. Elle a été arrêtée munie de son butin au moment où elle tentait un second vol dans la commune de Mons-en-Barœul. Deux mois de prison.

— Antoine Vandenhende, ouvrier tisserand à Roubaix, a dérobé la montre et les effets d'habillement d'une jeune fille et le paletot du fiancé de la jeune fille. Quatre mois de prison.

— Gustave Cnudde, ouvrier ajusteur, a profité de l'absence de son patron, pour lui dérober deux montres et les effets d'habillements qui garnissaient sa garde-robe. Même condamnation que le précédent.

— Un repris de justice, Adolphe Fontaine, qui s'est presenté d'abord chez un marchand de liqueurs de Tourcoing et s'est fait délivrer, au nom d'une personne connue par le marchand, une bouteille de genièvre ; qui s'est fait remettre ensuite, par un marchand de Roubaix, deux blouses, et qui a tenté d'escroquer plusieurs autres personnes, est condamné à quinze mois de prison.

Un incident qui n'a pas eu de suite fâcheuses s'est produit dimanche soir au théatre de Lille. Un spectateur des quatrièmes galeries, qui coupait tranquillement une croûte de pain pendant un entr'acte, a laissé tomber son couteau. Le couteau est allé tomber dans le dos d'un musicien de l'orchestre, M. Duriez et lui a fait une légère blessure

---

On a terminé les réparations du câble sous-marin d'Ostende à Douvres, rompu par la tempête du 9 avril. Les transmissions télégraphiques entre la Belgique et l'Angleterre ont repris leur cours régulier.

AVIS. — Le sieur BAEST a l'honneur d'informer le public que, pendant toute la durée de la foire, ses voitures de place stationneront en face de l'Hôtel du Commerce.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la séance du 19 avril 1868.

Sommes versées par 114 déposants, dont 24 nouveaux.	12,621 75
78 demandes en remboursem.	11,858 48

Les opérations du mois d'avril sont suivies par MM. Achille Wibaux et François Ernoult, directeurs.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX

Dernières nouvelles

Nous recevons cette après-midi la dépêche suivante :

Washington, 20 avril.

La Chambre des représentants a adopté par 99 voix contre 5 le projet de loi sur la naturalisation des immigrants, reconnaissant aux citoyens Américains naturalisés le même droit de protectien qu'aux Américains indigènes.

S'ils sont emprisonnés par un gouvernement étranger, le président est autorisé à ordonner l'arrestation des nationaux étrangers de ce gouvernement résidant en Amérique.

J. REBOUX.

FAITS DIVERS

— Le câble transatlantique qui, quelque temps après la pose, ne donnait qu'un mot et demi par minute, donne aujourd'hui six mots en moyenne. Or, la durée du travail quotidien est de vingt heures. En un jour de vingt heures, ou douze cents minutes, on peut donc transmettre sept mille deux cents mots ou trois cent soixante dépêches ; disons trois cents. Par suite, lorsque la dépêche de vingt mots coûtait 500 francs, la recette pouvait s'élever, en n'utilisant qu'un seul câble, à 150,000 francs par jour, soit par an 54 millions. Le prix du télégramme est aujourd'hui réduit de moitié ; mais comme les deux câbles fonctionnent, les produits restent les mêmes.

Or, cette œuvre colossale ayant coûté, depuis l'origine, 12 millions une première fois, 15 millions ensuite, et enfin 15 autres millions, total 42 millions de francs, les recettes d'une seule année suffiront pour couvrir le capital dépensé.

— On écrit de Varsovie au *Journal de Posen* du 31 mars :

« La misère prend dans notre ville des proportions vraiment effrayantes. Nous nous abstiendrons de vous donner des détails, nous nous bornerons à citer un fait. La loi en vigueur permet à la mère de demander au procureur impérial le châtiment d'un fils insoumis et rebelle. Une mère porta plainte un de ces jours contre son fils âgé de dix ans. Le procureur impérial fit appeler cet enfant devant lui, et fut frappé d'étonnement à sa vue, tant ce pauvre enfant était maigre et chétif : à peine pouvait-il se tenir sur ses jambes.

» Après quelques mots échangés, il demanda à l'accusé s'il promettait de se corriger. L'enfant, étouffant de sanglots, baisa la main du procureur et répondit qu'il ne savait pas ce qu'on lui reprochait. La malheureuse mère, à son tour, versa des larmes abondantes et supplia à genoux le procureur de vouloir bien faire emprisonner son enfant. Pressée par les questions du magistrat, elle finit par avouer que c'était la faim et la perspective d'une mort inévitable qui l'avaient poussée à accuser ce malheureux enfant, qui n'avait pas mangé depuis quatre jours. Cette scène navrante suffira pour vous donner une idée de la disette effrayante qui sévit sur la classe pauvre de la population de cette ville qui, depuis des siècles, ne connaissait plus la misère. »

— Nous lisons dans le *Daily Telegraph* :

« Dans le merveilleux tableau de Raphaël représentant Eve tentée par le serpent, qui est au *Stanze* du Vaticau, l'ennemi de notre salut a les traits d'une jolie femme

» Nous n'avons pas l'intention d'attaquer le sexe faible, mais nous voudrions savoir quel démon infernal anime les femmes en ce moment.

» Comment se fait-il qu'on n'entend parler, depuis quelques jours, que de crimes monstrueux commis par des femmes ?

» Les furies sont elles déchaînées ? La transmigration des âmes a-t-elle rejetée sur terre Messaline, Frédégonde, la reine Eléonore et Lucrèce Borgia sous la forme de ménagères anglaises ?

» Une jeune mariée, du nom de Mary Manning, a été jugée mercredi devant la cour criminelle centrale pour avoir brûlé vif un enfant de dix mois. Elle était la voisine de la mère de l'enfant, qui le lui avait confié un moment, tandis qu'elle allait vaquer à des travaux extérieurs du ménage. Pendant qu'elle était dehors, la mère entendit crier l'enfant, mais sans y prendre autrement garde. Quand elle rentra, elle trouva Mary Manning debout devant le poêle rouge, sur lequel elle maintenait l'enfant assis, après lui avoir retroussé les vêtements

» La pauvre petite créature était horriblement brûlée et mourut presque aussitôt.

» Mary Manning a été condamnée à sept ans de travaux forcés.

» A peine avait-elle disparu de la sellette des accusés que venait s'y asseoir une veuve de soixante-treize ans, nommée Mary Newel, accusée de meurtre sur un enfant de quatre ans. C'était encore une voisine de la mère, et, en son absence, sans motif, sans provocation, elle avait saisi l'enfant et l'avait plongé, la tête la première, dans une marmite remplie d'eau bouillante. Le malheureux périt dans d'atroces souffrances. Mary Newell a été condamnée à cinq ans de travaux forcés.

» Il n'y a pas longtemps, les tribunaux criminels jugeaient une autre mégere qui avait brûlé un enfant avec un fer rouge.

» Dans quelques jours, on jugera une institutrice qui a fait bouillir vivante une petite fille.

» Que signifie cela ?

» Quel démon s'est emparé de l'esprit des femmes d'Angleterre ? »

— On s'occupe depuis quelques jours en Angleterre des circonstances mystérieuses, qui se rattachent à la découverte, à Hackney-wick, d'un cadavre dans une maison en construction, mais dont les travaux avaient été suspendus depuis quelque temps.

Le cadavre a été trouvé étendu dans une armoire, sans que l'on ait pu découvrir s'il y a eu crime, ni comment un homme bien vêtu et qui paraît avoir appartenu à la classe aisée de la société, a pu pénétrer dans le bâtiment, fermé de tous côtés ; on l'a trouvé dans un état de putréfaction assez avancé. Les traits, néanmoins, n'avaient pas subi une grande altération, et dès le premier moment, on a eu l'espoir que son identité serait constatée.

Ce qui excite surtout l'intérêt aujourd'hui, c'est que le corps est positivement et énergiquement réclamé par deux personnes qui n'ont entre elles aucune relation de famille ; l'un, M. Heasman, qui déclare que le défunt est son frère, et est soutenu dans ses dires par le docteur Ellis de la maison de santé de Saint-Luc, lequel prétend avoir traité le défunt pendant plusieurs années comme aliéné, dans son établissement, d'où il se serait récemment évadé ; l'autre, Mme Banks, qui affirme que le cadavre découvert est celui de son mari et qui, avant d'avoir vu le corps, a parfaitement décrit le caractère d'une cicatrice qu'il portait au doigt.

Mme Banks a été admise deux fois auprès du cadavre qu'elle a pu bien examiner, et a déclaré qu'elle ne saurait se tromper sur l'identité du père de ses enfants ; ses deux sœurs, qui l'accompagnaient, ont affirmé, de leur côté, de la façon la plus positive que le corps découvert est bien celui de leur beau-frère.

Pendant que les autorités délibéraient encore pour savoir à quelle famille le cadavre doit être rendu, une autre dame est venue réclamer le cadavre en produisant des photographies qui présentent une ressemblance plus grande avec le défunt que celles apportées par M. Heasman. Les autorités, vu l'état avancé de l'enquête et surtout les progrès de la putréfaction depuis deux ou trois jours, ont cru, paraît-il, devoir mettre cette dernière dame « hors de concours » Le mystère qui entoure la découverte du cadavre n'en reste que plus profond.

Dans l'armoire où gisait le corps, on a ramassé une fiole sans bouchon, qui paraît avoir contenu du laudanum. Les quelques gouttes de liquide recueillis seront soumises à l'analyse chimique, ainsi que l'estomac et les insestins du défunt. Les autorités croient jusqu'à présent à un empoisonnement volontaire.

— On lit dans le *Moniteur de Calais* :

« On nous a donné des détails sur des ossements humains découverts dernièrement sur le terrain, rue Royale et rue Leveux, où MM. Bellart et fils font exécuter des travaux en ce moment. Le squelette était tout entier, et appartenait à une jeune femme si l'on en juge par les dents qui garnissaient les deux mâchoires. Il a été trouvé à un mètre de profondeur, sans nul vestige de cercueil, et sous les dalles d'un emplacement qui a dû servir de cuisine, dans le principe, et où, depuis, a fonctionné longtemps l'imprimerie de MM. Leleux père et fils. On avait pensé un moment à faire remonter ces énigmatiques et mystérieux débris humains à l'ancien couvent des Carmes. Mais ce couvent a été supprimé par Edouard III, il y a plus de cinq siècles, et il n'a jamais été rétabli. Ces débris appartiennent donc à une époque très-rapprochée. Deux médecins, qui les ont examinés, pensent qu'ils n'ont que de 100 à 150 ans, et on pense alors à l'ancienne auberge qui a existé à cet endroit. Il y a là un mystère qui restera connu de Dieu seul. Les ossements recueillis ont été transportés au cimetière. »

— Jeudi dernier, vers quatre heures du soir, une scène émouvante se passait à l'Hôtel de l'Ecu, à Soissons. Une belle jeune fille de 18 ans, paraissant appartenir à la classe aisée, était emmenée du côté du chemin de fer par la force armée, malgré ses supplications et sa résistance. Voici, dit le *Courrier de l'Aisne*, d'après les renseignements pris aux meilleures sources, quel était le motif de cette triste scène :

Le père de cette jeune fille se nomme M..., d'Any-Martin-Rieux. Condamné, au mois d'août dernier, à deux ans de prison pour recel dans la banqueroute frauduleuse de la bande d'Italiens qui a été jugée à cette époque par la Cour d'assises de l'Aisne, il subit en ce moment sa peine dans la prison de Laon. Il est veuf, et passe pour avoir une fortune d'environ cinq cent mille francs. Une vieille domestique, qui a été comme lui inculpée dans le procès et acquittée, garde sa maison.

Pendant quelques années, sa fille était au couvent du Sacré-Cœur, de Charleville, dont elle était sortie depuis peu. Elle n'avait pas tardé à être recherchée en mariage par un jeune homme moins riche qu'elle. Son père l'avait appris, et avait déclaré qu'il s'y opposait formellement. Par ordonnance de M. le président du tribunal de Vervins, un avoué avait été commis pour aller à Any chercher la jeune fille ; il était autorisé à requérir l'autorité si elle refusait de le suivre à Laon.

Elle vint, sans trop de résistance, avec cet honorable officier ministériel trouver son père à la prison. Elle le supplia à genoux, en versant d'abondantes larmes, de lui laisser épouser celui qui la demandait en mariage. Mais le père fut inflexible : « Tu m'as trompé, lui dit-il, tu resteras dans un couvent jusqu'à ma sortie de prison. »

De retour à l'hôtel, la pauvre jeune fille fut entourée de sages conseils, qu'elle refusa de suivre de bonne volonté. C'est alors qu'il fallut avoir recours à la force pour la conduire au couvent, suivant l'ordre du père.

— Un drame vient d'avoir lieu dans le Napolitain, qui jette dans l'esprit de tristes réflexions sur le pays où de pareilles choses peuvent se passer.

Il y a quelques jours, M. X..., un riche orfèvre en voyage et porteur de valeurs considérables, arrive, vers le soir, dans la petite ville de Ponte Landalgo. Aucune hôtellerie ne lui offrant une physionomie assez rassurante pour qu'il ose se hasarder à y passer la nuit, M. X... demande l'hospitalité à un prêtre qui habite une maison isolée avec une vieille servante. Le prêtre lui fait donner une bonne chambre pourvue d'un excellent lit. A dix heures, voyageur, prêtre et servante, tout dort dans la maison. Mais à minuit, la servante est subitement réveillée par des coups violents frappés à la porte d'une façon qui lui paraît impérieuse. Elle se leva.

— Qui est là ? demanda-t-elle.

— Le juge de paix et son greffier, lui répondit-on du dehors. Au nom de la loi, ouvrez !

La servante ouvre la porte. Elle tombe frappée d'un coup de couteau. Les deux individus pénétrèrent dans la chambre où dormait paisiblement le vieux prêtre et l'assassinent. Cela fait, ils entrent dans la chambre occupée par M. X... mais celui-ci, qui avait placé auprès de lui un révolver à six coups, saisit son arme et tue les deux meurtriers.

Au lever du soleil tout s'éclaircit. Vous croyez sans nul doute que les deux meurtriers avaient usurpés, pour pénétrer dans la maison, des titres qui ne leur appartenaient pas. Eh bien ! non.

Ces deux misérables étaient bien réellement le juge de paix de Ponte Landalgo et son greffier. (*Liberté.*)

— On écrit de Toulon au *Messager du Midi* :

Les deux cents condamnés destinés aux établissements pénitenciers de la Nouvelle-Calédonie ont été mis en salle et se trouve complétement séparés du reste du bagne. Cette opération précède habituellement de huit jours le moment du départ, huit jours pendant lesquels on habille ces condamnés avec le costume colonial et on leur fait exécuter la manœuvre du cercle vicieux, ainsi nommée à cause de la composition du personnel qui se livre à ce genre d'exercice.

Cette manœuvre consiste à former le détachement en rond et à lui faire exécuter une promenade hygiénique de quatre kilomètres dans un espace qui n'a pas plus de soixante mètres carrés.

Pendant les cinq mois de traversée, ce sera la seule distraction des condamnés et le seul moyen praticable pour leur dégourdir les membres.

Ce convoi de condamnés sera embarqué sur la frégate à voiles l'*Alceste* ; l'amiral passera l'inspection du départ.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Du 14. — Liévin Henri, fils légitime de Liévin Henri Oudar et d'Adélaïde Florine Liégeois.

Jeanne Marie, fille légitime d'Amand François Harinkouck et de Charlotte Eugénie Fry.

Florine, fille légitime de Benoit Smet et de Florine Penez.

Stéphanie, fille légitime de Louis Séraphin et d'Antoinette Demey.

Edmond Charles, fils légitime d'Edouard Vandekerkhove et d'Elise Marie Carbonnelle.

Du 15. — Louise Albertine, fille légitime de Joseph Vanlaeke et de Victorine Bouvry.

Charles Henri, fils légitime d'Antoine Léopold François et d'Angélique Delbar.

Albert, fils légitime de Joseph Marcq et d'Hortense Clémence Vercouter.

Jules, fils légitime de Jean Baptiste Holbert et de Barbe Debaere.

Auguste, fils naturel de Clémence Delvoye.

Florence, fille légitime de Floris Rossé et de Catherine Bury.

16 avril. — Emile Ferdinand, fils légitime de François Leduc et de Zoé Lia Cochera.

Coralie, fille légitime de Pierre Joseph Detemmerman et d'Hermance Parsy.

Auguste, fils naturel de Colette Vanpaemel.

Angélique, fille légitime d'Amand Joseph Trentesaux et d'Adèle Decarpentrie.

Victor, fils légitime d'Auguste Prouvost et d'Estelle Debrose.

17 avril. — Philomène, fille légitime de Charles Louis Dumazy et de Léocadie Six.

Adèle, fille légitime de Zéphir Duprez et d'Hortense Flamencourt.

Aspasie, fille légitime d'Edouard Delsalle et d'Emélie Calet.

Hector, fils légitime de Ferdinand Joseph Dransart et d'Henriette Pollet.

Jean-Baptiste, fils légitime de J.-B. Denis et de Louise Dupont.

DÉCÈS.

16 avril. — Emile Henri Betremieux, 10 jours, Jean-Ghislain.

Rosine Herbaux, 1 an, Fontenoy.

Arthur Carpentier, 1 an, rue de l'Empereur.

Sidonie Beghien, 17 ans, tisserande, rue de Tourcoing.

Eugénie Marie Deloddere, 1 an, chemin de l'Hommelet.

Martin Lucien Detaevernier, 14 jours, Epeule.

17 avril. — Cyrille Louis Willammez, 7 mois, Fontenoy.

Théodore Boussemart, 8 mois, Petit-Baumont.

GRANDS MAGASINS
DU
COIN DE RUE
LES PLUS VASTES DE PARIS
Ceux qui vendent le meilleur marché
8, rue Montesquieu,
16, 18, 20 et 22, rue des Bons-Enfants.

Les GRANDS MAGASINS DU COIN DE RUE ont l'honneur de prévenir les Dames qu'ils sont en mesure d'envoyer leur Catalogue et leur Album de Confections et de Robes toutes faites, pour la saison d'été. Ainsi que les collections très complètes de leurs immenses assortiments de Nonveautés en tous genres.

Les Catalogues, Albums et Echantillons sont envoyés sans aucun frais et les Marchandises sont expédiées *franco* à partir de 25 francs. 19 a 7669

L'INDUSTRIEL ALSACIEN
politique et commercial
paraissant à MULHOUSE le mardi, le jeudi et le dimanche, publie dans chaque N° les cours des calicots et filés, ainsi qu'une appréciation de la marche des affaires tant sur les calicots en laine que sur les fabriqués.

Comptes-rendus des séances de la Société industrielle de Mulhouse.
Correspondances de Suisse et d'Allemagne.

PRIX PAR LA POSTE :
Fr. 32 par an
(surtaxe en plus pour l'étranger).
Des Nos spécimens sont envoyés sur demande affranchie.

VILLE DE ROUBAIX
Place de la Liberté. — Foire 1868.

GRAND CIRQUE
F. LOISSET

Les bureaux s'ouvriront à 7 heures. Le spectacle commencera à 8 heures précises.

Prix des Places : Places réservées, 3 fr. ; Premières, 2 fr. ; Secondes, 1 fr. ; les enfants au-dessous de 7 ans paieront demi-place aux premières et aux secondes.

Le bureau de location est ouvert de midi à 2 heures, au contrôle du cirque, pour les billets pris à l'avance sans augmentation de prix. — Les billets ne sont valables que pour le même jour

AVIS. — Il sera facultatif aux habitants de Tourcoing de se faire délivrer, avec leur carte d'entrée au cirque, un cachet d'omnibus pour le retour. — Prix : 50 centimes.

Foire de Roubaix
THÉATRE PHILIPPE

Séance de physique, magnétisme, électricité, double-vue, etc., etc.

Expériences extraordinaires du professeur Wheeler, seul inventeur de la fontaine féerique.

ANNONCES

Etude de Me DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Pays 21,

Wattrelos
1° au hameau du laboureur — à front de la route de Roubaix
UNE MAISON
et 2 ares 21 centiares de fonds et terrain
2° à proximité de la place — près le bureau des douanes
UNE MAISON
avec 75 centiares de fonds arrenté
A VENDRE
par suite de décès. Jouissance 1er août 1868
Lundi 27 avril 1868, à trois heures de